

**République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 décembre 2025**  
~~~~~

**ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT À
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF (EPA) - GEOPARC 'TERRES D'HÉRAULT'
PARTICIPATION FINANCIÈRE ET DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 décembre 2025 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 2 décembre 2025.

Étaient présents ou
représentés

M. Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, Mme Véronique NEIL, Mme Martine BONNET, M. Robert SIEGEL, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Yves GUIRAUD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, M. Gregory BRO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Philippe SALASC à Mme Nicole MORERE, Mme Francine DEHAIL à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Anthony GARCIA à M. Jean-Claude CROS, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC, Mme Christine SANCHEZ à M. Yannick VERNIERES, Mme Monique GIBERT à M. Jean-Luc DARMANIN, Mme Valérie BOUYSSOU à Mme Véronique NEIL, M. Claude CARCELLER à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ.

Excusés

Mme Béatrice FERNANDO.

Absents

M. Stéphane SIMON, M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Quorum : 25 Secrétaire de séance : Marcel CHRISTOL	Présents : 32	Votants : 43	Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prend pas part : 0
---	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'article L 5511-1 du Code Général des collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° AD/230625/E/2 de l'Assemblée Départementale de l'Hérault en date du 10 novembre 2025 adoptant le principe de création de l'Etablissement Public Administratif (EPA) « Terres d'Hérault » ;

VU les statuts de l'établissement public administration Géoparc – Terre d'Hérault ;

CONSIDERANT que l'EPA « Terres d'Hérault » est destiné à assurer les missions liées à la gestion et la valorisation du territoire Géoparc, incluant notamment les compétences actuellement exercées par le Syndicat Mixte de Gestion du Salagou-Mourèze et l'unité Géoparc du Département de l'Hérault,
CONSIDERANT que cet EPA aura son siège situé à Clermont l'Hérault, au sein du bâtiment départemental de l'Hérault situé au 11 cours de la chicane,

CONSIDERANT le budget de l'établissement est en cours de consolidation, et reposera :

- en dépenses de fonctionnement, sur le financement des postes aujourd'hui rattachés au Salagou-Mourèze et à l'unité Géoparc ainsi que sur les charges de fonctionnement de la structure ;
- en dépenses d'investissement, sur le budget propre du Département ;
- en recettes, sur une dotation départementale couvrant environ 60 % des coûts de fonctionnement, complétée par les dotations de l'État, de la Région, correspondant au transfert des financements actuellement attribués au SMGS et des EPCI du périmètre du Géoparc.

CONSIDERANT que les EPI sont sollicitées pour participer à l'équilibre budgétaire de l'établissement via une participation forfaitaire de 2 € par habitant,

CONSIDERANT que à ce titre, ils disposeront d'une représentation au conseil d'administration de l'EPA, à raison de 4 représentants (2 titulaires et 2 suppléants) pour chaque EPCI dont l'ensemble des communes se situe dans le périmètre du Géoparc,

CONSIDERANT qu'après avoir pris connaissance des conditions d'adhésion de l'EPA « Géoparc – Terre d'Hérault », et compte tenu de l'intérêt pour la CCVH,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,

- de faire adhérer la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault à l'Établissement Public Administratif « Géoparc - Terres d'Hérault »,
- d'approuver le versement d'une participation forfaitaire à hauteur de 2€ par habitants, soit 83 443€ pour l'exercice 2026 et d'inscrire cette dépense au budget 2026,
- de désigner Messieurs Claude CARCELLER et Robert SIEGEL comme représentants titulaires et Mme Véronique NEIL et Monsieur Jean-Claude CROS comme représentants suppléants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault afin de siéger au conseil d'administration,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à cette participation.

Transmission au Représentant de l'État N° 3995
Publication le 16/12/2025
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 16/12/2025
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20251215-24252-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marcel CHRISTOL